

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_02_015

L'an deux mille vingt six, le douze février à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 06 février 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT MAUGES SUR LOIRE CAP LOIRE ET DESTINATION ANGERS

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que le parc d'activités Cap Loire a tissé de nombreux partenariats depuis son ouverture et qu'il convient de les développer pour continuer à travailler en réseau avec les acteurs locaux mais également pour étendre la notoriété du site à l'échelle départementale.

L'Office de Tourisme Destination Angers propose notamment de commercialiser certaines offres de visite et d'activités de Cap Loire à destination des groupes, auprès de ses clients visiteurs de la région angevine. Il est proposé de valider ce partenariat en accordant une réduction tarifaire de -10 % lors de la facturation à Destination Angers.

Les offres concernées et leurs tarifs sont les suivants pour 2026 :

Groupe entre 2 et 12 personnes :

Forfait enfants : 91 €

Forfait adultes : 111,50 €

Groupes à partir de 13 personnes :

Visite libre enfants : 6,50 €

Visite guidée ou animation enfants (1/2 journée animation) : 8,50 €

Visite libre adultes : 7,50 €

Visite guidée adultes (1/2 journée animation) : 9,10 €

Escape Game : 15,20 €

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

VU l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	4
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver le partenariat avec l'office de tourisme Destination Angers.
- Autoriser le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que toutes pièces y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

*Nombre de conseillers : 59
Nombre de présents : 47
Nombre de votants : 55
(dont 9 pouvoirs)*

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le



ID : 049-200054336-20260212-DL_2026_02_015-DE

Signé le 13 février 2026

Le Maire

Gilles PITON